



Direction Générale des Services

VILLE DU SAINT-ESPRIT

Secrétariat Général

ARRETE N° 19/2024 PORTANT AUTORISATION D'EXHUMATION ET DE REDUCTION DE DEPOUILLE MORTELLE

Le Maire de la Ville du SAINT-ESPRIT

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2213-9 et R 2213-40 à R 2213-42 ;

Vu, la demande formulée par **Madame Dominique BOBI Epse BOYER-FAUSTIN** en date du 25 mars 2024.

Considérant, que Madame Dominique BOBI Epse BOYER-FAUSTIN déclare se porter fort pour les autres ayants-droits.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame Dominique BOBI Epse BOYER-FAUSTIN domiciliée au 64 rue des Lavandières Lot Rivière la Manche 97224 DUCOS est autorisée à procéder à l'exhumation puis à la réduction de la dépouille mortelle de **Monsieur Gabriel Olga BOYER-FAUSTIN** inhumé en 2023 dans le caveau appartenant à la famille BOYER FAUSTIN.

ARTICLE 2 : Les restes mortels de **Monsieur Gabriel Olga BOYER-FAUSTIN** seront réinhumés dans un caveau familial situé sur la commune du Morne-Rouge.

ARTICLE 3 : Les opérations d'exhumation et de réduction de la dépouille de **Monsieur Gabriel Olga BOYER-FAUSTIN** seront assurées par l'entreprise **Pompes Funèbres PELEENNES 76 Avenue Edgard Nestoret 97260 MORNE ROUGE le 13 avril 2024 à 7 heures** en présence d'un fonctionnaire de la Police municipale.

Ces opérations seront effectuées avec décence et dans le respect dû aux morts.

Celui-ci devra fournir dans les vingt-quatre heures un rapport au Maire sur la tenue des différentes opérations.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, à l'entreprise **Pompes Funèbres PELEENNES** à la police municipale et transcrit au registre des actes administratifs municipaux.

Fait à Saint-Esprit, le 03 avril 2024

Le Maire,

Fred Michel TIRAULT



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoirs devant le Tribunal Administratif de Martinique, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publié le